

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 19 Juin 2024. Présents :** AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine **Excusés :** BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet M.C.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne
Secrétaire de séance : VENUAT Eric **En exercice :** 44. **Présents :** 27 **Votants :** 36

16. Développement économique : Territoires d'industrie – Convention de partenariat Phase 2 (2023-2027)

Pour rappel, l'Etat a engagé en novembre 2018 une véritable stratégie de reconquête industrielle, selon une méthodologie nouvelle et volontairement décentralisée, baptisée « Territoires d'industrie ».

La gouvernance de ce programme a été confiée aux intercommunalités et aux industriels pour la période 2019-2022, en instaurant la création de binômes élu-industriel, responsable de l'animation et de la mobilisation de tous les acteurs publics et privés : services de l'Etat et de la Région, industriels, consulaires, acteurs de l'emploi et de la formation, ...

Le Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire a fait partie des lauréats de cette première phase. Les partenaires signataires du contrat sont parvenus à atteindre de réels résultats sur un certain nombre de sujets : campagne de valorisation de l'industrie auprès des différents publics, réalisation d'une brochure et d'un film de promotion du territoire pour faciliter les recrutements exogènes, inventaire des friches du territoire et réalisation d'études de préfiguration pour leur reconversion, lancement d'une démarche de GPEC Territoriale, ...

Fort de cette expérience réussie, la candidature du Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire à une nouvelle labellisation pour la phase II (2023 – 2027) a fait l'objet d'un consensus général.

Plusieurs évolutions ont été apportées dans le dossier de candidature, à l'occasion de ce renouvellement de labellisation. Le périmètre géographique a été élargi, avec l'intégration d'une intercommunalité supplémentaire, afin d'atteindre une certaine cohérence avec d'autres espaces de projets (CRTE, SCOT, bassins de vie, ...). Ainsi la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais a rejoint le collectif déjà constitué de l'Agglomération de Nevers et des Communautés de Communes Cœur de Loire, Les Bertranges, Loire et Allier, Sud Nivernais, ainsi que la commune de Cercy-La-Tour.

La phase de candidature ayant été fructueuse, il est nécessaire de formaliser les engagements des parties prenantes. A cet égard, il a été convenu de rédiger une nouvelle convention de partenariat qui regroupe l'ensemble des intercommunalités engagées dans la démarche. Cette dernière a pour objet de définir la forme et le contenu de cette coopération, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financements des actions.

Le contrat permet d'acter la stratégie et les projets autour des quatre axes thématiques nationaux :

- L'innovation,
- L'attractivité des compétences, thématiques dont l'Agglomération est pilote dans le cadre de la démarche GPECT engagée,

- Le foncier et l'immobilier industriel,
- La transition énergétique et la décarbonation.

La convention de partenariat précise de manière opérationnelle les premières actions que les partenaires envisagent de mettre en place notamment la GPECT. Ce contrat se veut dynamique et pourra donner lieu à des avenants pour ajouter et préciser certains projets.

13 actions retenues pour la feuille de route 2023-2026

Innovation / Filières / Ecosystème	Valoriser et exploiter tous les potentiels d'innovation du territoire <i>Promouvoir les outils de R&D et de test pour faciliter les synergies et les collaborations</i>	Créer et animer une Communauté French Fab pour l'industrie du futur <i>Fédérer les PME locales autour de l'industrie 4.0 et les accompagner dans leur mutation</i>
	Auto / Transport / Mobilité – Compléter la chaîne de valeur sur le territoire <i>En lien avec les besoins de l'écosystème « Mobilité »</i>	Auto – Accompagner la diversification <i>Diversification vers l'aéronautique, les poids lourds, le naval, etc.</i>
Attractivité des compétences	Déployer les actions de la démarche GPECT	
	Axe 1 : Promouvoir et changer l'image de l'industrie	Axe 2 : Favoriser les démarches RH au sein et entre les entreprises – Boîte à outils GEPP
	Axe 3 : Faire mieux connaître l'offre de formation locale	
Friches / Foncier / Hébergement	Requalifier le foncier et l'immobilier pour accueillir les activités de demain	
	Volet friches : Remise à niveau des friches prioritaires et prospection de projets d'activité économique	Volet immobilier : Mutualiser l'utilisation des bâtiments surdimensionnés
	Volet foncier et ZAE : Labelliser des « Sites clés en main »	
Transition énergétique et décarbonation	Photovoltaïque : Simplifier les projets photovoltaïques en balisant les étapes du process	E.I.T. : Poursuivre la démarche d'écologie industrielle territoriale <i>En renseignant l'outil ACTIF (CCI)</i>
	Hydrogène : Sensibiliser aux enjeux de l'hydrogène pour l'activité industrielle, dans une logique de décarbonation	

En gris : Actions nouvelles issues de la mission EY « rebond industriel »

En bleu : Actions poursuivies dans la continuité du volet 1 « 2020-2022 »

| Page 1

Aussi, **Madame la Présidente propose au conseil communautaire :**

- **D'approuver** la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document s'y référant

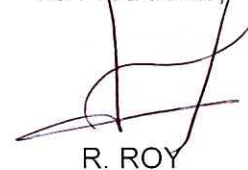
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27/06/2024
Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY